

# Inscriptions mercredis 2021-2022

## Centre Aéré de Papelissier

### Comment procéder ?

1. Vous remplissez la fiche « réservation mercredis 2021-2022 » et l'imprimez.
2. Vous envoyez les documents demandés par mail, en respectant les dates proposées.
3. S'il y a de la place, vous recevez ensuite la confirmation de l'inscription définitive de votre enfant au Centre Aéré de Papelissier pour les mercredis de la rentrée, ainsi que les informations nécessaires à l'accueil de votre enfant, par mail. Dans tous les cas, une réponse vous sera donnée au plus tard le 14 août 2021.
4. Vous recevez la facture par mail avec le montant à régler, chaque fin de mois.

Vous pourrez procéder à 3 annulations maximum dans l'année scolaires en nous prévenant 15 jours à l'avance par mail. En cas de maladie de l'enfant, la journée n'est pas comptée si : vous prévenez par mail ou téléphone auparavant, puis sur présentation d'un certificat médical.

*Cette procédure est à faire pour chaque enfant.*

### Documents à joindre à l'inscription internet :

-> La fiche « Réservation mercredis 2021-2022 »

Pour les nouveaux inscrits en 2021, et pour tous en 2022.

-> la fiche enfant 2021 (nouvelle fiche en janvier 2022) remplie entièrement et lisiblement (téléchargeable sur le site [www.centreaeredepapelissier.fr/inscriptions/](http://www.centreaeredepapelissier.fr/inscriptions/))

-> une copie des vaccins de votre enfant

-> une attestation de responsabilité civile

-> justificatif quotient familial CAF

-> autres documents, si besoin

### Dates d'inscriptions (uniquement) par mail, [centreaeredepapelissier@gmail.com](mailto:centreaeredepapelissier@gmail.com) :

-> Pour les familles ayant régulièrement fréquenté le Centre Aéré les mercredis de l'année scolaire 2020-2021 (avertie personnellement par mail) :

**du mercredi 30 juin au mercredi 07 juillet 2021**

-> Pour les habitants de Bourg de Péage et Chatuzange le Goubet : **du jeudi 08 au jeudi 15 juillet 2021**

-> Pour les habitants des autres communes : **du lundi 19 au vendredi 23 juillet 2020**

*Nous ne prendrons pas en compte les mails arrivés avant ou après ces dates.*

*Aucune autre date ne sera proposée. Pas d'inscription sur place ni par téléphone, merci.*

**Les places sont TRES limitées** afin d'accueillir au mieux les enfants et de respecter le protocole sanitaire mis en place par le ministère.

Une liste d'attente pourra éventuellement être établie si besoin.

**Vous pouvez retrouver les informations et les tarifs sur [www.centreaeredepapelissier.fr](http://www.centreaeredepapelissier.fr)**

En cas de difficulté à remplir le dossier ou pour répondre à vos questions, contactez l'Amicale Laïque de Bourg de Péage par téléphone : 04.75.71.27.48 / 04.75.72.17.15 ou par mail : [centreaeredepapelissier@gmail.com](mailto:centreaeredepapelissier@gmail.com)



# CENTRE AÉRÉ DE PAPELISSIER

## Fiche réservation Mercredis 2021-2022

ENFANT : NOM : ..... Prénom : .....  
Date de naissance : ..... Commune : .....

*Cocher les dates d'inscription souhaitées et noter le n° de formule à côté.*

Septembre :  01 : ...  08 : ...  15 : ...  22 : ...  29 : ...

Octobre :  06 : ...  13 : ...  20 : ...

Novembre :  10 : ...  17 : ...  24 : ...

Décembre :  01 : ...  08 : ...  15 : ...

Janvier :  05 : ...  12 : ...  19 : ...  26 : ...

Février :  02 : ...  09 : ...

Mars :  02 : ...  09 : ...  16 : ...  23 : ...  30 : ...

Avril :  06 : ...  13 : ...

Mai :  04 : ...  11 : ...  18 : ...  25 : ...

Juin :  01 : ...  08 : ...  15 : ...  22 : ...  29 : ...

TARIFS au 01/09/21 + 20 € d'adhésion à l'association/année civile /famille										
Habitants de Bourg de Péage et Chatuzange le G.						Habitants autres communes				
	Form. n°1	Form. n°2 + 1 € si bus le soir	Form. n°3	Form. n°4	Form. n°5 + 1 € si bus le soir	Form. n°1	Form. n°2 + 1 € si bus le soir	Form. n°3	Form. n°4	Form. n°5 + 1 € si bus le soir
QF + 729	18 €	17 €	13 €	12 €	12 €	20 €	19 €	14 €	13 €	13 €
QF - 730	17 €	16 €	12 €	11 €	11 €	19 €	18 €	13 €	12 €	12 €

TOUTES LES JOURNEES RESERVEES SERONT FACTUREES

Vous pourrez procéder à **3 annulations** maximum dans l'année scolaires en nous prévenant 15 jours à l'avance par mail.

En cas de maladie de l'enfant, la journée n'est pas comptée à condition de prévenir par mail ou téléphone auparavant, puis sur présentation d'un certificat médical.

Le paiement se fait chaque fin de mois.

Amicale Laïque 29 rue Saint Martin 26300 Bourg de Péage

### FORMULE n° 1

Journée :

Accueil de 8h30 à 8h55 à l'Amicale Laïque de Bourg de Péage  
Départ en bus à 9h de l'Amicale Laïque de Bourg de Péage  
Activités de 9h15 à 11h45 à Papelissier  
Repas à 12h à Papelissier  
Temps calme 13h15 à 14h à Papelissier  
Activités 14h à 16h à Papelissier  
Goûter à 16h à Papelissier  
Reprise des enfants entre 16h15 et 17h20 à Papelissier  
Reprise des enfants entre 17h45 et 18h15 à l'Amicale Laïque de Bourg de Péage

### FORMULE n° 2

Journée :

Accueil de 7h30 à 9h15 à Papelissier  
Activités de 9h15 à 11h45 à Papelissier  
Repas à 12h à Papelissier  
Temps calme 13h15 à 14h à Papelissier  
Activités 14h à 16h à Papelissier  
Goûter à 16h à Papelissier  
Reprise des enfants entre 16h15 et 18h15 à Papelissier  
Reprise des enfants entre 17h45 et 18h15 à l'Amicale Laïque (si bus en option)

### FORMULE n° 3

1/2 journée matinée:

Accueil de 8h30 à 8h55 à l'Amicale Laïque de Bourg de Péage  
Départ en bus à 9h de l'Amicale Laïque de Bourg de Péage  
Activités de 9h15 à 11h45 à Papelissier  
Repas à 12h à Papelissier  
Reprise des enfants entre 13h15 à 14h à Papelissier

### FORMULE n° 4

1/2 journée matinée:

Accueil de 7h30 à 9h15 à Papelissier  
Activités de 9h15 à 11h45 à Papelissier  
Repas à 12h à Papelissier  
Reprise des enfants entre 13h15 à 14h à Papelissier

### FORMULE n° 5

1/2 journée après-midi:

Accueil de 13h15 à 14h à Papelissier  
Activités de 14h à 16h à Papelissier  
Goûter à 16h à Papelissier  
Reprise des enfants entre 16h15 et 18h15 à Papelissier  
Reprise des enfants entre 17h45 et 18h15 à l'Amicale Laïque (si bus en option)

**Ce fonctionnement sera possible, si la situation sanitaire le permet. Nous nous réservons le droit de réorganiser l'accueil des enfants les mercredis 2021-2022 en cas de protocole sanitaire imposé.**